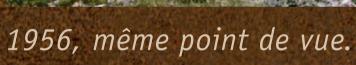


CONFLENT-CANIGÓ, MÉMOIRES D'UNE TERRE

Mantet Mentet









Les champs de seigle montent jusqu'au col (1956).



Sculptures de Steven Onghena.



Marché itinérant de «Rotja Vallée Gourmande».



Journée éco-citoyenne de restauration de murettes.

Mantet = col, passage en montagne

(origine ibéro/basque)

L'isolement et la vie rude ont donné à la communauté villageoise une forte identité et le sentiment de l'interdépendance de ses membres. Mais Mantet est aussi un lieu de passage, d'ouverture et d'échanges transfrontaliers.

Fondation

L'existence de l'église est avérée au XI° siècle.

En 1613, le seigneur de ces lieux alors désertés permet à douze Capmasats (chefs de maison) d'y fonder une communauté dont les membres « s'organisent et s'administrent eux mêmes pour le bien commun ».

Si le seigneur à la propriété éminente, la communauté à la propriété utile de la terre et de tout ce qu'elle porte, jouissant de droits conformes aux « Usatges de Barcelona » : « sans qu'il y ait de titre et sans redevance connue.»

« C'est par suite de cette concession que sur les montagnes furent construites des maisons qui forment aujourd'hui la commune de Mantet. »

L'indivision des terres, régime fixé par un règlement de copropriété, constitue depuis lors la caractéristique principale du droit foncier local. La commune de Mantet l'a défendue avec constance, de l'acte de concession originaire jusqu'à aujourd'hui. Elle s'est toujours sentie collectivement responsable de son environnement, dont elle tire son existence, consciente qu'en cas d'« absence d'une règle dans l'exercice des droits des copropriétaires, ces bois et ces montagnes qui devraient être pour eux une ressource précieuse pour l'élève du bétail et l'affouage se détruiraient sans profit pour personne. » (acte du 9 juin 1854).

Et le temps est toujours rythmé par le mouvement des troupeaux...

Le dépeuplement du village s'amorce après la Première guerre mondiale. En 1944, les 95 habitants de Mantet sont chassés du village par l'occupant qui les accuse de ravitailler les maquis du Canigó. À la libération, seuls les éleveurs reviennent. La communauté a pourtant fini par se reconstituer. La route est arrivée en 1964, l'électricité en 1983, la réserve naturelle gérée par la commune en 1984. La tradition de gestion commune des pacages est prolongée à ce jour par l'association foncière pastorale et le groupement pastoral.

Et le nez dans les étoiles la vie continue...

Article 72 des *Usatges de Barcelona*

« les routes et les chemins publics, les eaux courantes et les fontaines vives, les prés et les pâturages, les bois, les terres incultes et les roches qui se trouvent en ce pays sont aux puissances non pour qu'elles les aient en alleu ni pour qu'elles les tiennent en leur domaine mais pour que de tout temps ils soient à l'usage de leurs peuples sans qu'il y ait de titre et sans redevance connue. »

